

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2476

9 octobre 2008

SOMMAIRE

AIG International Trust Management S.A.	118809	JP/LX BC Stereo III S.à r.l.	118837
Airport International S.A.	118807	Kauri Capital Pulheim	118818
AMP Capital Investors (Luxembourg No. 2) S.à r.l.	118848	La Bargemone Property S.A.	118810
Ashwell S.A.	118846	Lamsteed S.A.	118807
Bilbow SA	118828	McKesson China Holdings S.à r.l.	118805
Bolux	118837	McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l.	118832
CDG Luxembourg S.A.	118810	McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l.	118848
Cetiri Holding S.A.	118802	McKesson International Finance S.à.r.l. ..	118803
Cie Européenne Financière OMEGA de Participation	118807	McKesson International Holdings IV S.à r.l.	118803
Cofino Crans S.A.	118805	McKesson International Holdings VII S.à r.l.	118803
Cofino Crans S.A.	118804	McKesson International Holdings VI S.à r.l.	118805
Confort et Chaleur S.A.	118809	McKesson International Holdings V S.à r.l.	118808
Davidson Brothers S.A.	118831	McKesson International Topholdings S.à r.l.	118805
Dexaco Holding S.à r.l.	118833	MH Germany Property VI S.à r.l.	118810
Dexaco Investholding S.à r.l.	118833	Multiprint S.à r.l.	118803
DIH/HMD Investco S.à r.l.	118832	Olympia Capital Luxembourg S.A.	118831
Domaine Paradisu S.A.	118809	Re Fin Co Holding S.A.	118804
Erdevel Europa S.à r.l.	118806	Riviera Immobilier S.A.	118844
Eschi S.A.	118806	Rolf & Ivo S.A.	118830
EV-Holding S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial	118802	Russbrough S.A.	118828
ExpFast International S.à r.l.	118834	Sapam S.A.	118840
GCL Holdings GP S.à r.l.	118818	Signum Luxembourg I S.A.	118807
Globus Consulting and Management Services	118842	Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois	118802
Groupe Hima Finance Investholding S.A.	118841	Solifin International S.A.	118804
Groupe Hima Finance S.A.	118841	Solifin International S.A.	118804
Groupe JPA Investholding S.A.	118845	Svendborg Brakes International S. à r.l.	118834
Groupe JPA S.A.	118845	Taurus Euro Retail Investment S.à r.l. ..	118802
Highworth S.A.	118808	U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l.	118846
Hines Master Fund Management Company S.à r.l.	118818	Zafra	118828
ITAREPCO AKTIENGESELLSCHAFT, anc. Etablissement Itarepco	118842		

Cetiri Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 45.148.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTIRI HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008124353/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07813. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Taurus Euro Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.192.300,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.577.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008124317/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07680. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

EV-Holding S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.778.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/9/08.

Signature.

Référence de publication: 2008124304/777/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, Société Commerciale à Statut Légal Spécial.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.025.

Le bilan au 31.12.07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008124289/2963/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01372. - Reçu 72,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

McKesson International Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 94.840.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008124576/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08715. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

McKesson International Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 103.505.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008124568/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08694. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

McKesson International Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 88.500.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/08.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008124564/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08754. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Multiprint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 118.948.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008124292/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03088. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Solifin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 90.227.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLIFIN INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008124371/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07810. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Re Fin Co Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 42.284.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE FIN CO HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008124370/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07923. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Solifin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 90.227.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLIFIN INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008124369/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07807. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Cofino Crans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 88.002.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008124443/724/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08465. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

McKesson China Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 133.513.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008124574/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08646. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

McKesson International Topholdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 133.675.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008124567/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08685. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

McKesson International Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 101.213.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008124565/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08702. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Cofino Crans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 88.002.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008124440/724/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08466. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Erdevel Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 95.044.

Extrait des résolutions prises unanimement lors de l'assemblée générale du 25 juillet 2008

- Transfert du siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- révocation de Madame Barbara Snelbaker Pocalyko et de Monsieur Michael Nicolas Pocalyko de leur poste de gérants de catégorie A et de Messieurs Marc Schintgen et Michal Wittmann de leur poste de gérants de catégorie B;
- acceptation de la nomination, pour une durée indéterminée, de deux nouveaux gérants de catégorie A, soit Messieurs Darrells Aulds et Hugh Lamoureux, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe et de deux nouveaux gérants de catégorie B, soit Messieurs Daniel Galhano et Stéphane Weyders, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Ces résolutions prennent effet au 25 juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008124095/777/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02680. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Eschi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.312.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 3 septembre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ESCHI S.A. tenue le 3 septembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 7-11, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
2. L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Marco CAMERONI, Monsieur Umberto CERASI et de Madame Marie Louise SCHMIT de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat.
3. L'Assemblée accepte la démission de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. de son poste de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat.
4. L'Assemblée nomme:

Administrateurs:

- M. Celso GOMES, né le 21.02.1978 à Luxembourg, demeurant à 219, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Administrateur;

- M. Pascal DE GRAEVE, né le 18.12.1969 à Arlon (Belgique), demeurant à 8, rue du Stade, B-6741 Vence, Administrateur;

- Mlle Marcella SCARATI, née le 22.11.1958 à Laterza (Italie), demeurant t à 2, rue Gaessel, L-5740 Filsdorf (Luxembourg), Administrateur.

Commissaire aux comptes:

- La société TRIPLE CONSULTING S.A., établie à 2, Millegaessel, Rcs Luxembourg B 61417, L-2156 Luxembourg. avec effet à dater de la présente Assemblée. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Un domiciliataire

Référence de publication: 2008124094/5387/34.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Airport International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 37.943.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008124581/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08970. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Lamsteed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.662.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAMSTEED S.A

A. RENARD / M. LIMPENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008124397/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08253. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Signum Luxembourg I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 87.793.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 août 2008

- Le mandat de l'administrateur M. Rolf Caspers est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008124396/1463/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05787. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

CEFO-P, Cie Européenne Financière OMEGA de Participation, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 108.496.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cie Européenne Financière OMEGA de Participation En abrégé CEFO-P

Signatures

Référence de publication: 2008124368/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07803. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

McKesson International Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.214.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008124570/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08708. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Highworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.650.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

La société STEEL PAN HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Unit 6, Caves Professional Centre, West Bay Str. & Blake Road, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, annexée au présent acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme HIGHWORTH S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 96.650

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1229 du 20 novembre 2003.

Que le capital est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) représenté par TRENTE-ET-UNE (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 1^{er} septembre 2008. Relation: EAC/2008/11232. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 septembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008123919/219/40.

(080144210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Domaine Paradisu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 86.485.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 23/05/2008

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur-délégué et d'administrateur de M. Raymond GOEBEL, dont l'adresse professionnelle est 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg.

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Mme Johana BODART, dont l'adresse professionnelle est 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg et de M. Marc DEVEZE dont l'adresse est 29, rue de Marignan, F-75008 PARIS.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *DOMAINE PARADISU SA*

Signature

Référence de publication: 2008123566/1651/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04833. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080143120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Confort et Chaleur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.990.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008124323/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03906. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080144758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

AIG International Trust Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.918.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 5 septembre 2008

En date du 5 septembre 2008, le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Sascha Zeitz de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 août 2008,

- de nommer Monsieur Alfred Brandner né le 6 juin 1969 à Rottenmann, Autriche ayant comme adresse Untere Zäune 21, CH-8001 Zurich en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 4 septembre 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

AIG INTERNATIONAL TRUST MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008124124/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08579. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080144050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

CDG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.342.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/09/2008.

Pour CDG LUXEMBOURG S.A.

MANACO S.A.

RIES-BONANI Marie-Fiore / KARA Mohammed

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008123317/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06447. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

MH Germany Property VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.849.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Graeme Stubbs en tant que Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- D'accepter la démission de:

* Madame Laurence Quévy en tant que Gérant B de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- De nommer:

* Madame Laurence Quévy, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Laurence Quévy / Patricia Schon

Gérante A / Gérante B

Référence de publication: 2008123493/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11672. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

La Bargemone Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 141.786.

STATUTES

In the year two thousand eight on the eighteenth day of September.

Before us M^e Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESTATES S.A., with registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

duly represented by Mr Laurent Weis, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, by virtue of a proxy dated September 16, 2008

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - registered office - duration - object - capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "La Bargemone Property S.A."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) divided into 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one Million Euro) to be divided into 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on September 18, 2013, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 3rd Thursday of the month of April at 9.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - distribution of profits

Art. 18. The business year begins on December 1st of each year and ends on November 30th of the following year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on November 30, 2008.

The first annual general meeting shall be held in 2009.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 10,000 (ten thousand) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ESTATES S.A., with registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at two thousand Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 2 (two).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Benoît de FROIDMONT, director of companies, born on July 26, 1975 in Rocourt (B), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

2. Mr Adrien ROLLE, "ingénieur commercial", born on August 21, 1975 in Liège (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

Mr Benoît de FROIDMONT has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: Audiex S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Laurent Weis, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 16 septembre 2008.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "La Bargemone Property S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 septembre 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^{ème} jeudi du mois d'avril à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente novembre 2008. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 10.000 (dix mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille Euro.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 2 (deux).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Benoît de FROIDMONT, directeur de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Rocourt (B), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

2. Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, né le 21 août 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

Monsieur Benoît de FROIDMONT est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: Audiex S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. WEIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38607. — Reçu à 0,5 %: cinq cent euros (500,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 SEPTEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008124199/211/393.

(080144363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Hines Master Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.217.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 Septembre 2008

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la nomination de:

* Andreas Schreurs en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat;

Demeurant professionnellement à: 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour extrait analytique conforme

Signatures

Référence de publication: 2008123568/7832/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07715. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Kauri Capital Pulheim, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 131.585.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 25 juillet 2008, a renouvelé le mandat de ses gérants:

- Riccardo MORALDI, laurea in Economia aziendale, demeurant professionnellement au 38/40, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg.

- M. Michele CANEPA, laurea in giurisprudenza, demeurant professionnellement au 38/40, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pour KAURI CAPITAL PULHEIM, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008124073/833/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

GCL Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.787.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, the fourth day of July,

before M^e Christine DOERNER, notary, residing in Bettembourg, acting in replacement of M^e Jacques Delvaux notary residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed

THERE APPEARED:

1. GCL Holdings LP S.à.r.l, a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.208 (GCL Holdings),

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., residing in 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, itself represented by Mr. Francesco MOGLIA and Mr. Seiji AMINO, employees, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 4, 2008,

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is GCL Holdings GP S.à r.l (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by ten thousand (10,000) shares in registered form, having a par value of one euro and twenty five cents (EUR 1.25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters by the board to one or more agents

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with article 8.1 (ii) of these Articles.

Art. 9. Sole manager.

9.1.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the legal limits and the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and payment

GCL Holdings LP S.à.r.l., as stated above, subscribes to ten thousand (10,000) shares in registered form, with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of ten thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) Colin Andrew Taylor, company director, born on 11.09.1962 in Montréal (Canada), with professional address at One Cabot Square, London (GB);

(ii) Newton Xavier Aguiar, company director, born on 25.02.1964 in Michigan (USA), with professional address at One Cabot Square, London (GB);

(iii) Kunal PANDIT, associate, born on 12.10.1979 in New Delhi (India), with professional address at One Cabot Square, London (GB);

(iv) Luciano HASSAN, Director, born on 19.12.1952 in Milano (I), with professional address at Piazza della Scala, 6, Milano (I);

(v) Allen YURKO, Industrial Partner, born on 25.09.1951 in Montreal (Canada), with professional address at One Cabot Square, London (GB);

(vi) Luca DEANTONI, Director, born on 11.07.1971 in Voghera (I), with professional address at One Cabot Square, London (GB).

2. The registered office of the Company is set at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. DELOITTE SA, 560, rue de Neudorf in L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B n ° 67.895, is appointed as réviseur d'entreprises of the Company for a period of one year.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le quatre juillet,

par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte

A COMPARU:

GCL Holdings LP S.à r.l, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 35, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg,

représentée par Société Européenne de Banque S.A., 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, elle-même représentée par M. Francesco MOGLIA et M. Seiji AMINO, employés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 4 juillet 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est GCL Holdings GP S.à r.l (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par

souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (€ 12.500), représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (€ 1.25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 8.1 (ii).

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée

Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, dans les limites légales et aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncements à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

GCL Holdings LP S.à.r.l., représentée comme indiquée ci-dessus, déclare souscrire à dix mille (10,000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (€1,25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cent vingt-cinq euros (€12,500.-)

Le montant de douze mille cent vingt-cinq euros (€ 12,500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.500,-.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Colin Andrew TAYLOR, Directeur de sociétés, né le 11-09.1962 à Montréal (Canada) dont l'adresse professionnelle est One Cabot Square, London (GB);

(ii) Newton Xavier Aguiar, Directeur de sociétés, né le 25.02.1964 à Michigan (USA), dont l'adresse professionnelle est One Cabot Square, London (GB);

(iii) Kunal PANDIT, associate, né le 12.10.1979 à New Delhi (India), dont l'adresse professionnelle est One Cabot Square, London (GB);

(iv) Luciano HASSAN, Directeur, né le 19.12.1952 à Milan (I), dont l'adresse professionnelle est Piazza della Scala, 6, Milan (I);

(v) Allen YURKO, Industrial Partner, né le 25.09.1921 à Montreal (Canada), dont l'adresse professionnelle est One Cabot Square, London (GB);

(vi) Luca DEANTONI, Directeur, né le 11.07.1971 à Voghera (I), dont l'adresse professionnelle est One Cabot Square, London (GB);

2. Le siège social de la Société est établi au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

3. DELOITTE SA, établi 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B n ° 67.895, est nommé en qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée d'un an.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. MOGLIA, S. AMINO, Ch. DOERNER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 14 juillet 2008, LAC/2008/29048. — Reçu soixante-deux Euros virgule cinquante Cents (EUR 62,50.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008124200/208/502.

(080144368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Bilbow SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.964.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, a été nommé en date du 1^{er} août 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2013.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur Unique

Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2008124139/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07497. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Russbrough S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.406.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, a été nommé en date du 1^{er} août 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2009.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA / TCG Gestion SA

Administrateur / Administrateur

Par Doeke van der Molen / Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008124138/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07498. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Zafra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1419 Luxembourg, 58, Montée de Dommeldange.

R.C.S. Luxembourg B 141.788.

STATUTS

L'an deux mil huit, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Alain VAN KASTEREN, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 23 mai 1957, demeurant à L-1419, Luxembourg, 58, Montée de Dommeldange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "ZAFRA".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par 100 (CENT) parts de EUR 125.- (CENT VINGT-CINQ EUROS) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille huit.

Souscription et libération

Les 100 (CENT) parts ont été souscrites par l'associé unique savoir Monsieur Alain VAN KASTEREN.

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800.-.

Décisions de l'associée unique

Ensuite l'associée unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain VAN KASTEREN, prénommé.

Il a les pouvoirs prévus à l'article 12 des statuts et pourra engager la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1419, Luxembourg, 58, Montée de Dommeldange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. VAN KASTEREN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2008, Relation: LAC/2008/38644. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents. (0,50%= 62,50.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008124201/242/94.

(080144375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Rolf & Ivo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 24, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 132.522.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2008

L'assemblée générale accepte les démissions de:

- monsieur Luc VERELST en tant qu'administrateur.
- la société anonyme ADVISA S.A. en tant qu'administrateur.
- madame Kristine OZOLINA, en tant qu'administrateur-délégué.

L'assemblée générale décide de nommer, en remplacement des administrateurs sortants:

- monsieur Ivo KAIRIS, Administrateur et Administrateur-délégué, demeurant à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts

- monsieur Roberts DRUNKA, Administrateur, demeurant à Dzelzavas 84-17 Riga, Latvia, ID-190275 - 11506

- madame Kristine OZOLINA poursuit son mandat en tant qu'Administrateur.

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale de l'année 2012.

- La démission du Commissaire aux comptes de la société TRUSTAUDIT S.A. est acceptée.

- La nomination de la société BK Gestion Conseil Sàrl, RC Luxembourg n° B 88.934, avec siège social au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du n° 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, au 24A, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Ivo KAIRIS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008124091/2421/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Davidson Brothers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.009.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son/ses administrateur(s):

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 1^{er} août 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur Unique

Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2008124129/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07482. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Olympia Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 52.789.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Olympia Capital Holding S.A.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro B 52.789, constituée suivant acte reçu le 10 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 18 du 11 janvier 1996; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 23 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1749 du 19 septembre 2006.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Regis GALIOTTO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 2.950 (deux mille neuf cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre 2008 au 31 mars 2008.
- 2) Fixer la date de la prochaine clôture de cette année au 31 mars 2008.
- 3) Changer la date de l'assemblée générale annuelle.
- 4) Fixer la date de la prochaine assemblée générale annuelle en septembre 2008.
- 5) Modifier les articles 11 et 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

118832

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre 2008 au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 mars 2008, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2008 se termine le 31 mars 2008.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée annuelle pour la fixer au dernier mardi du mois de septembre, à 14 heures.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la prochaine assemblée générale annuelle le dernier mardi du mois de septembre 2008.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 11 et 14 des statuts pour leur donner suivante:

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de septembre à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. L'exercice social commence le 1^{er} avril d'une année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2008. Relation: LAC/2008/35733. — Reçu douze euros (€ 12.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 SEPTEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008123853/211/56.

(080143849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

DIH/HMD Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.458.

Suite à un transfert de parts intervenu en date du 25 avril 2008, HMD Partners GP II, L.L.C., avec siège statutaire à 615, South DuPont Highway, USA-DE 19901 Dover, a cédé quarante-quatre (44) parts sociales de classe A de DIH/HMD Investco, S.à r.l. de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune à DIH Finanz und Consult GmbH, avec siège social au 34, Friedrichstrasse, D-60323 Frankfurt am Main, Allemagne et six (6) part sociales de Classe A de DIH/HMD Investco, S.à r.l. de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune à M. Patrick FELLER avec adresse professionnelle à SinnLeffers, Batheyer Strasse 115-117, 58099 Hagen, Allemagne.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2008124128/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04711. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.831.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/08.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008124502/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08788. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Dexaco Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Dexaco Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.801.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "DEXACO HOLDING S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.801, constituée suivant acte reçu le 8 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1509 du 18 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2008.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relative à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "DEXACO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2008.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "DEXACO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société prend la dénomination de "DEXACO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF) et la forme de société à responsabilité limitée."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN; R. GALIOTTO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} août 2008. Relation LAC/2008/32119. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008120203/211/77.

(080139919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

**ExpFast International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Svendborg Brakes International S. à r.l.).**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 139.836.

In the year two thousand eight, on the sixteenth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Svendborg Brakes International S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 139 836, incorporated by deed enacted on June 24, 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, in process of publication.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the twelve thousand and five hundred shares, each of them of one euro, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Change of the name of the Company into "ExpFast International S.à r.l."
- 2.- Subsequent amendment of Article 2 of the articles of association.
- 3.- Acceptation of the resignation of Xavier Pauwels as manager of the Company.
- 4.- Appointment of Manfred Schneider as new manager of the Company.
- 5.- Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.
- 6.- Subsequent amendment of Article 4 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company from "Svendborg Brakes International S.à r.l." into "ExpFast International S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

" **Art. 2.** The company's name is "ExpFast International S.à r.l."

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of Xavier Pauwels as manager of the Company. Full and total discharge is granted to Xavier Pauwels for the exercise of his mandate.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint with immediate effect, for an undetermined period, as Manager of the Company, Manfred Schneider, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on April 3, 1971 in Rocourt, Belgium

Fifth resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article four of the Articles of Incorporation, to read as follows:

" **Art. 4.** The Company has its registered office in Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille huit, le seize juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "Svendborg Brakes International S.à.r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 139 836, constituée suivant acte reçu le 24 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en cours de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les douze mille cinq cents parts sociales, de un euro, chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société, en "ExpFast International S.à.r.l "
- 2.- Modification de l'article 2 des statuts.
- 3.- Acceptation de la démission de Xavier Pauwels en tant que gérant de la société.
- 4.- Nomination de Manfred Schneider en tant que nouveau gérant de la société.
- 5.- Transfert du siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.
- 6.- Modifications de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Svendborg Brakes International S.à r.l." en "ExpFast International S.à r.l."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera "ExpFast International S.à.r.l." "

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Xavier Pauwels en tant que gérant de la société. Totale décharge est accordée à Xavier Pauwels pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, pour une période indéterminée, en tant que gérant:

Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 3 avril 1971 à Rocourt, Belgique

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008, LAC/2008/29765. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008124205/211/139.

(080144628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Bolux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.507.

Le Rapport annuel révisé au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/08.

"Pour le Conseil d'Administration"

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de pouvoir

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Investment Fund Services

22-24, boulevard Royal, L-2449, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2008124319/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06335. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

JP/LX BC Stereo III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.386.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Stereo Holdings (Cayman) X-I, L.P., a limited partnership, established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands under number 26625, represented by Mr. Gael Castex, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 15th, 2008.

I. The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of JP/LX BC Stereo III S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 6 June 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 July 2008, number 1652, page 79280. The Company's articles of association were amended the last time by a deed of Joseph Elvinger, dated 21 July 2008, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of EUR 339,100,- plus a share premium of EUR 7.96.-, so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of EUR 351,600.-, divided into 14,064 shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. To issue 13,564 shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to 14,064 shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of 13,564 shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, plus a share premium of EUR 7.96.- by the sole shareholder, by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable claim dated 12 September 2008 of the sole shareholder on JP-BC Stereo III B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its corporate seat at Rotterdam (address: 3012 NJ Rotterdam, Weena 340, trade register number 33233755) amounting to EUR 339,107.96.- (the "Contribution").

4. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of EUR 339,100.- (three hundred thirty nine thousand one hundred euro), plus a share premium of EUR 7.96.- (seven euro and ninety six cents) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to EUR 351,600.- (three hundred fifty one thousand six hundred euro) represented by 14,064 (fourteen thousand sixty four) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue 13,564 (thirteen thousand five hundred sixty four) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to 14,064 (fourteen thousand sixty four) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

Subscription/payment

Thereupon, now appears Mr. Gael Castex, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the sole shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given on September 15th, 2008.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the sole shareholder, prenamed, to 13,564 (thirteen thousand five hundred sixty four) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, plus a share premium of EUR 7.96.- (seven euros and ninety six cents) and to make payment in full for all such new shares, by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable claim dated 12 September 2008 of the sole shareholder on JP-BC Stereo III B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its corporate seat at Rotterdam (address: 3012 NJ Rotterdam, Weena 340, trade register number 33233755) amounting to EUR 339,107.96.- (three hundred thirty nine thousand one hundred and seven euro and ninety-six cents).

The sole shareholder, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact declared that he is the sole beneficiary and creditor under the Contribution, that there exist no impediments to its free disposal and that it is a definite, due and payable claim. Proof of the rights of the sole shareholder under the Contribution has been given to the undersigned notary.

Evidence of the existence, of the amount of the Contribution as well as the renunciation thereof has been given to the undersigned notary by a declaration of recipient company signed by a manager of the Company whereby it expressly agrees with the description and valuation of the Contribution.

Fourth resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The share capital of the Company is set at EUR 351,600.- (three hundred fifty one thousand six hundred euro) represented by 14,064 (fourteen thousand sixty four) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 3,550.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize septembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Stereo Holdings (Cayman) X-I, L.P., un limited partnership de droit des Iles Caïmans, établi et ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, enregistrée au Registre des Exempted Limited Partnership des Iles Caïman sous le numéro 26625, représenté par M. Gael Castex, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 septembre 2008.

I. La dite procuration, après avoir été signée et paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeura annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

II. Le comparant déclare être l'associé unique de JP/LX BC Stereo III S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (Grand Duché de Luxembourg), constituée d'après un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, daté du 6 juin 2008 publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 juillet 2008, numéro 1652, page 79280. Les statuts de la société ont été modifié pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, daté du 21 juillet 2008, non encore publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de EUR 339.100.-, plus une prime d'émission de EUR 7,96.- pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à EUR 351.600.- représenté par 14.064 parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

2. Emission de 13.564 nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinq cent (500) parts sociales à 14.064 parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de 13.564 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, plus une prime d'émission de EUR 7,96.- par l'associé unique, par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible datée du 12 septembre 2008 de l'associé unique contre JP-BC Stereo III BV, une société à responsabilité limitée ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid") constituée d'après les lois des Pays-Bas ayant comme adresse: 3012 NJ Rotterdam, Weena 340, et comme numéro de registre 33233755, d'un montant de (EUR 339.107,96.- ("Apport").

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de EUR 339.100.- (trois cent trente-neuf mille cents euros), plus une prime d'émission de EUR 7,96.- (sept euros et quatre-vingt-seize cents) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à EUR 351.600.- (trois cent cinquante et un mille six cents euros) représenté par 14.064 (quatorze mille soixante-six) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre 13.564 (treize mille cinq cent soixante-quatre) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinq cent (500) parts sociales à 14.064 (quatorze mille soixante-six) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription suivante:

Souscription/paiement

Ensuite, a comparu M. Gaël Castex, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'associé unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 15 septembre 2008.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte l'associé unique, susmentionné, à 13.564 (treize mille cinq cent soixante-quatre) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, plus une prime d'émission de EUR 7,96.- (sept euros et quatre-vingt-seize cents) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible datée du 12 septembre 2008 de l'associé unique contre JP-BC Stereo III BV, une société à responsabilité limitée ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid") constituée d'après les lois des Pays-Bas ayant comme adresse: 3012 NJ Rotterdam, Weena 340, et comme numéro de registre 33233755, d'un montant de EUR 339.107,96.- (trois cent trente-neuf mille cent sept euros et quatre-vingt-seize cents).

L'associé unique, prémentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire et créancier quant à l'Apport, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible.

La preuve de la propriété de l'associé unique de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

La justification de l'existence, du montant de l'Apport et ainsi que sa renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration ("Déclaration of Recipient Company") signée par un gérant de la Société par laquelle il exprime expressément son accord et sur la description de l'Apport.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier paragraphe).** Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 351.600.- (trois cent cinquante et un mille six cents euros) représenté par 14.064 (quatorze mille soixante-six) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 3.550,- EUR.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. CASTEX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008, Relation: LAC/2008/37911. — Reçu € 1.695,45.- (mille six cent quatre-vingt-quinze euros quarante-cinq cents).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008123898/206/179.

(080143763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Sapam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 83.673.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son/ses administrateur(s):

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 1^{er} août 2008 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A. avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

TCG Gestion SA / Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur / Administrateur

Par Doeke van der Molen / Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008124135/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07035. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

**Groupe Hima Finance Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Groupe Hima Finance S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 63.391.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "GROUPE HIMA FINANCE S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.391, constituée suivant acte reçu le 4 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 391 du 29 mai 1998.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SFF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2008.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "GROUPE HIMA FINANCE INVESTHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

4) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

5) Modification de l'article 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2008.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "GROUPE HIMA FINANCE INVESTHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "GROUPE HIMA FINANCE INVESTHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN; R. GALIOTTO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2008. Relation LAC/2008/32124. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 AOÛT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008120205/211/77.

(080139986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

ITAREPCO AKTIENGESELLSCHAFT, anc. Etablissement Itarepco, Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 133.719.

En vertu de l'article 79(1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 16 septembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008124365/2192/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08320. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Globus-CMS S.A., Globus Consulting and Management Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 38.260.

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GLOBUS CONSULTING AND MANAGEMENT SERVICES S.A.", en abrégé "GLOBUS - CMS S.A.", ayant son siège social à L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 38.260, constituée suivant acte reçu en date du 11 octobre 1991, publié au Mémorial C numéro 126 du 6 avril 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination de Confidentia (Fiduciaire) S.à r.l. comme Liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Confidentia (Fiduciaire) S.à R.L., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. LAMESCH, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2008. Relation: LAC/2008/35721. - Reçu douze euros (€ 12.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008123807/211/62.

(080143792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Riviera Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 110.857.

L'an deux mille huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RIVIERA IMMOBILIER S.A.", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110857, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 162 du 24 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Bertrange à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bertrange à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2 (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES; DOSTERT; - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2008. Relation GRE/2008/3723.- Reçu douze euros, 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008123918/231/52.

(080143936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

**Groupe JPA Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Groupe JPA S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.534.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "GROUPE JPA S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.534, constituée suivant acte reçu le 7 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 657 du 25 novembre 1997.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 400 (quatre cents) actions, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Suppression de la version allemande des statuts.
- 2) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2008.
- 3) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social.
- 4) Changement de la dénomination de la société en "GROUPE JPA INVESTHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".
- 5) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
- 6) Modification de l'article 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la version allemande des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2008.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "GROUPE JPA INVESTHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "GROUPE JPA INVESTHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN; R. GALIOTTO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2008, Relation LAC/2008/32125. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008120211/211/80.

(080139992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.050,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.893.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008124408/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08472. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Ashwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.800.

In the year two thousand eight, on the eleventh of September.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "ASHWELL S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituted by a deed of Maître Marc Lecuit, notary then residing in Redange-sur-Attert, on June 29, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1118 of October 28, 2005.

The meeting was opened by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1- Amendment of the accounting year which shall begin on the 1st of October and shall terminate on the 30 of September and subsequent amendment of the articles of association;

2- Amendment of the current accounting year which began on the 11 October and shall end on the 30 September 2008.

3- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the book year of the corporation into a book year starting October 1 and ending September 30 of the following year. Consequently, the current accounting year of the Company which has begun on October 11, 2007 shall end on September 30, 2008.

Second resolution

The general meeting decides to amend Article 19 of the Articles of Association of the company to be read as follows:

"The accounting year of the corporation shall begin the 1st of October and shall terminate on the 30th of September of the following year."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par-devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ASHWELL S.A.", avec siège social à ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte de Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1118 du 28 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale de la société débutant le 1^{er} octobre pour se terminer le 30 septembre et modification subséquente des statuts.

2. Modification de l'exercice social actuel qui a débuté le 11 octobre 2007 et se terminera le 30 septembre 2008.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1^{er} octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante. En conséquence, l'année sociale en cours qui a débuté le 11 octobre 2007 se terminera le 30 septembre 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts qui sera lu comme suit:

"L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008, Relation: LAC/2008/37839. — Reçu douze euros 12.- EUR.

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008124206/242/91.

(080144683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 110.170.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008124448/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08463. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.832.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/08.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008124504/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08777. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.